

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 septembre 2010

L'an deux mille dix, le quinze septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Serge COMTE (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Gérard BERRUTI-MARTINEZ (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Guy BRISE (ayant donné pouvoir à M. Planche) Gaston BERITAULT (ayant donné pouvoir à M. Durieux), Yves GUIGNOUARD.

Le conseil municipal a désigné Mme Bénédicte BECONNIER comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2010 a été approuvé.

### **2010/42 Schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 25 juin 2010,

Appelé à émettre son avis sur ce projet,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle arrêté le 25 juin 2010.

### **2010/43 Modification des périmètres de protection des monuments historiques.**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 19 novembre 2008 décidant de mettre en œuvre une procédure de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques de la commune dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme,

Après avoir pris connaissance de la proposition de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques de la commune formulée par l'architecte des bâtiments de France en application de l'article L 621-30-1 du Code du Patrimoine,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la proposition de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques de la commune formulée par l'architecte des bâtiments de France en application de l'article L 621-30-1 du Code du Patrimoine et demande au Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de soumettre cette proposition à l'enquête publique dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols de la commune et de sa transformation en plan local d'urbanisme.

### **2010/44 Dénomination de rue**

Le Conseil Municipal,

Appelé à dénommer la portion de route reliant le rue de Grimaud et la rue de Maillezais,

Considérant que cette rue est limitrophe entre les communes de Nieul-sur-Mer et L'Houmeau,

Vu la proposition de la commune de L'Houmeau de donner le nom de « rue de Vincennes »

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de nommer « Rue de Vincennes » la rue reliant le rue de Grimaud et la rue de Maillezais.

### **2010/45 Création d'un emploi d'agent d'entretien à durée déterminée dans le cadre du dispositif CAE Passerelle**

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la création d'un emploi de droit privé d'agent d'entretien à temps non complet et à durée déterminée dans le cadre du dispositif des emplois aidés CAE Passerelle,

Considérant les avis favorables de la commission municipale chargée du personnel et du comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 2 contre (MM. Gratecap et Privé)

Décide de créer, à compter du 30 août 2010, un emploi de droit privé d'agent d'entretien à temps non complet (24 heures hebdomadaires) dans le cadre du dispositif des emplois aidés CAE Passerelle.

Autorise le Maire à signer le contrat pour une durée de douze mois non renouvelable avec une période d'essai de un mois.

### **2010/46 Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 2010/45 en date de ce jour portant création d'un emploi d'agent d'entretien à durée déterminée dans le cadre du dispositif CAE Passerelle à compter du 30 août 2010,  
 Appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal,  
 Après en avoir délibéré,  
 Par 26 voix pour et 2 abstentions (MM. Gratecap et Privé)  
 Approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal suivante :

Tableau des effectifs des emplois non titulaires				
Intitulé grade	Nombre au 29/08/2010	Suppressions	Créations	Nombre au 30/08/2010
Auxiliaires horaires adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	2			2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (Art. 3 alinéa 2)	1			1
Adjoints d'animation (besoin saisonnier Art. 3 alinéa 3)	20			20
Agent contractuel de droit privé (CAE) 24/35 <sup>ème</sup>	0		1	1
<b>Total</b>	<b>23</b>		<b>1</b>	<b>24</b>

#### 2010/47 Tempête Xynthia. Demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,  
 Considérant que l'estimation totale des travaux à réaliser sur le domaine communal suite à la tempête Xynthia est évaluée à 158.708,69 € HT,  
 Considérant que la Région Poitou-Charentes s'est engagée à verser une subvention de 35.000 €,  
 Considérant qu'une demande de subvention a été adressée à l'Etat sans précision de montant,  
 Considérant que la commune peut bénéficier d'une aide exceptionnelle de 10.000 € par l'intermédiaire du Député de la circonscription,  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Sollicite de l'Etat, par l'intermédiaire du Député de la circonscription, une aide exceptionnelle de 10.000 € au titre des travaux à réaliser sur le domaine communal suite à la tempête Xynthia.

#### 2010/48 Aliénation foncière rue Saint-Blaise

Le Conseil Municipal,  
 Vu sa délibération en date du 16 juin 2010 décidant de mettre en vente la propriété communale située 4 rue Saint-Blaise, cadastrée section AA n° 105, d'une superficie de 621 m<sup>2</sup> au prix de 275.000 €,  
 Considérant l'offre d'achat formulée par M. Michel COUDERT demeurant 2, rue des Jardins à Charron,  
 Appelé à délibérer sur la vente de l'immeuble,  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Décide de vendre à M. Michel COUDERT demeurant 2, rue des Jardins à Charron la propriété communale située 4 rue Saint-Blaise, cadastrée section AA n° 105, d'une superficie de 621 m<sup>2</sup> au prix de 275.000 € hors frais à charge de l'acquéreur et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

#### 2010/49 Indemnité de conseil du receveur municipal

Le Conseil Municipal,  
 Appelé à délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil à M. Fraycenot, trésorier principal, receveur municipal,  
 Après en avoir délibéré,  
 Par 27 voix et 1 abstention (M. Lambert),  
 Décide de ne pas attribuer l'indemnité de conseil à M. Fraycenot, trésorier principal, receveur municipal.

La séance a été levée à vingt-deux heures quarante.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Bénédicte BECONNIER

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Martine HENNENFENT

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Claudine VAN MELCKEBEKE

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Florence TAVEAU